



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale  
de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France

Paris, le

27 JUN 2016

Service du développement durable des territoires et des entreprises  
Pôle évaluation environnementale et aménagement des territoires  
Évaluation environnementale des projets

Dossier n° EE-1161-16

**Information relative à l'absence d'observation de l'autorité environnementale**  
**sur le projet intitulé « Construction d'un ensemble de bureaux et de commerces » situé sur la**  
**commune de Bagnolet dans le département de la Seine-Saint-Denis dans le cadre de la**  
**procédure de permis de construire.**

L'autorité environnementale du préfet de région a été saisie le 22 avril 2016 pour avis sur le projet, présenté par SCCV la porte de Bagnolet, de construction d'un ensemble de bureaux et de commerces à Bagnolet dans le département de la Seine-Saint-Denis, dans le cadre de la procédure de permis de construire.

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observations sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site Internet de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France et sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Pour le préfet de région, autorité environnementale,  
Le directeur régional et interdépartemental de  
l'Environnement et de l'Énergie

p.o

La directrice adjointe

Jérôme GOELLNER  
Claire GRISEZ



Certificat FR015650-2  
Champ de certification disponible sur :  
[www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)